



Problème vice caché vente véhicule.

Par **loulou27220**, le **04/10/2013** à **11:12**

Bonjour,

Petite précision désolé pour les fautes d'orthographe, de ponctuation, erreur de syntaxe etc... car je suis une personne dysphasique avec des problèmes dyslexie donc le français ce n'est pas mon fort, veuillez m'en excuser.

Mes parents ont vendu une voiture kangoo utilitaire d'occasion de 11.5 ans pour la somme de 1000 euros, vendu dans l'état, ancien véhicule de # Service de courrier #.

Ils ont changer le démarreur, la sonde du thermostat qui était cassé, pas de fuite au niveau de vase d'expansion, ni de mayonnaise, pas de fumée blanche, on a nettoyé deux fois le filtre à gasoil car il avait beaucoup de saleté et ça à coûter 250 euros donc en déduction de la vente ils ont gagné réellement 750 euros et on avait précisé au niveau de l'acheteur qui fallait le nettoyer en faisant une vidange du réservoir à gasoil et qu'il fallait faire la courroie de distribution au plus tard pour le mois de mars.

La voiture avant la vente a été contrôlé par l'acheteur par le garage # Constructeur automobile # pour la vidange du réservoir et il avait aucune fuite au niveau du vase d'expansion, rien à signaler, pas de problème de ralenti etc.... Le contrôle technique n'était pas vierge et l'acheteur la regarder avant de l'acquérir.

La voiture est restée une semaine avant la vente chez le nettoyeur du véhicule car on connaissait bien la personne et il avait aucune fuite.

Avant de faire nettoyage du réservoir, l'acheteur a enlevé la cabine en bois pour la mettre en plastique et nettoyer la voiture avec un nettoyeur haute pression dans tout les sens chez le nettoyeur de véhicule , la voiture était comme neuve et curieusement après ce fameux

nettoyeur une fuite sur le vase d'expansion, comme par hasard.

On a proposé d'annuler la vente et de rembourser la personne pour le montant de 1000 euros ainsi que le remboursement de la carte grise, sauf le nettoyage du véhicule, la voiture était propre et il avait pas besoin de la récurer de fond en comble, car cette personne avait préféré de nettoyer la voiture et ensuite vidanger le réservoir de gasoil, il a fait les choses à l'envers.

Et maintenant le garage # Constructeur automobile # a changé le vase d'expansion et ils ont fait la courroie de distribution et on annoncé au nouvel propriétaire juste après les travaux qu'il fallait changer la pompe à injection soit une réparation de 1500 euros et évidemment l'acheteur est furieux on le comprend car il a un problème de ralenti, alors que le véhicule au moment de la vente n'avait pas ce genre de problème.

Mes parents âgés de 77 ans et de 73 ans sont considérés comme des voleurs.

C'est une personne qui est habitué d'acheter que des voitures neuves et il faut s'en douter à partir d'un certain âge , elle va avoir bientôt 12 ans ça commence à avoir des réparations au niveau des pièces d'usure.... et le véhicule est utilisé le week-end pour faire du travail au noir dans la maçonnerie car c'est un salarié pour arrondir ses fins de mois , l'acheteur s'en ai vanté, au passage mon père était un ancien artisan maçon à la retraite.

Donc l'acheteur veut un geste commercial d'une valeur de 600 euros. Mes parents ont accepté mais l'acheteur nous a dit que la voiture était garanti comme un garage pour 3 mois, alors que c'est une vente entre particulier.

Je vais récupérer le double du contrôle technique car je sens il va nous harcelé dès qu'il va avoir le moindre problème sur le véhicule.

On fait quoi car mes parents veulent être tranquille et ma soeur a travaillé plusieurs années à l'ursaff et le travail au noir est interdit par la loi si il continue à demander de l'argent pour une autre réparation on va finir par le dénoncer.

Merci de nous aider car on commence à désespérer.

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **11:49**

Bonjour,

Pour une vente entre particuliers, la seule garantie qui existe c'est la garantie des vices cachés.

Pour la faire jouer, l'acheteur doit démontrer par une expertise que le problème existait bien déjà au moment de la vente et qu'il lui était impossible de s'en apercevoir malgré un examen attentif et un essai du véhicule.

A priori, ici, il n'y a pas eu une telle expertise et le véhicule a été réparé (vase d'expansion changé) donc c'est trop tard.

Vos parents n'ont donc aucune obligation de participer aux réparations.

Si l'acheteur insistait un peu trop, il y a la possibilité de porter plainte pour harcèlement...

Par **loulou27220**, le **04/10/2013** à **13:03**

Bonjour,

L'acquéreur veut qu'on participe à auteur pour 600 euros pour la pompe à injection, la panne n'a pas été réparé et ensuite si il a encore une autre panne, mes parents ne banquerons plus car sinon on le dénonce à l'urssaff pour travail au noir qui est interdit par la loi.

Sur la carte on la barré et on a mis vendu dans l'état, est-ce suffisant pour protéger mes parents?

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **13:32**

La mention "vendu dans l'état" n'a aucune valeur juridique. Elle ne retire pas la responsabilité des vices cachés au vendeur.

Comme je vous le disais, l'important est de pouvoir démontrer si la panne existait déjà au moment de la vente et que l'acheteur ne pouvait pas s'en apercevoir. S'il a essayé le véhicule, il a donc pu voir si celui-ci tenait ou pas le ralenti (problème actuel si j'ai bien compris). Si le problème est apparu après la vente, cela ne concerne pas le vendeur. Lorsque l'on achète un véhicule ancien, il est normal d'avoir des pannes qui apparaissent et des réparations à faire.